

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Le 23 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 16 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoint, MUSETTI, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ROHEL Conseillère M^{alc} qui a donné procuration à Mme MUSETTI Conseillère M^{alc}
Mme LABARERE Conseillère M^{alc} qui a donné procuration à M. BONATI Conseiller M^{al}

SECRETARE DE SEANCE : Mme MESSYASZ Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

033 - OBJET : Adoption du Budget Primitif 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
- Vu la commission des finances qui s'est tenue le 20 avril 2026,
- Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PAR 24 VOIX POUR ET 5 CONTRE (MM. BERNADET, BONATI, LABARERE par procuration, BERARD, CHAPOU)

☞ Adopte par nature, après examen, chapitre par chapitre, le budget primitif 2026 de la commune, dont la balance générale s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	⇒	8 090 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	⇒	1 905 000,00 €



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260423-0033-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 24/04/2026